



# Débat sur un aménagement des 80km/h et la réduction du délai de récupération d'1 point

Actualité législative publié le 28/01/2019, vu 1141 fois, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Alors que le **Président de la République** a évoqué la semaine dernière l'idée d'aménager la vitesse sur les routes secondaires en permettant aux départements d'adapter la vitesse au niveau local, cette possibilité ayant été évoquée dès le départ par les sénateurs dans un rapport daté d'avril 2018 (« Sécurité routière : mieux cibler pour plus d'efficacité »), le secrétaire d'état auprès du Ministère de l'Intérieur a mis en garde sur les risques d'une telle décision.

Alors que le **Président de la République** a évoqué la semaine dernière l'idée d'aménager la vitesse sur les routes secondaires en permettant aux départements d'adapter la vitesse au niveau local, cette possibilité ayant été évoquée dès le départ par les sénateurs dans un rapport daté d'avril 2018 (« Sécurité routière : mieux cibler pour plus d'efficacité »), le secrétaire d'état auprès du Ministère de l'Intérieur a mis en garde sur les risques d'une telle décision.

Il a en effet indiqué : « *Il convient bien évidemment d'être prudent. Mais selon les premiers chiffres provisoires dont nous disposons sur ce réseau secondaire entre le 1er juillet 2018 et le 31 décembre 2018, le nombre de morts a baissé de 13% par rapport à l'année 2017* ». Ainsi, « *remonter la vitesse sur un axe (...) c'est accepter aussi de voir, le cas échéant, l'accidentalité augmenter à nouveau. Et à cet égard, l'avis des présidents de conseil départemental sera précieux* ».

Le sénateur Michel Raison, coauteur du rapport précité, a rappelé que la **baisse de la mortalité** sur les routes avait débuté en 2017 et s'était poursuivie en 2018, pouvant trouver sa cause dans « une prise de conscience des automobilistes », « l'augmentation des contrôles routiers » ou encore « les avancées technologiques des nouveaux véhicules ». Il a conclu « *Il ne faut pas analyser les chiffres à chaud. Mon seul regret, c'est que le gouvernement a attendu qu'il y ait de la violence pour revoir sa position, plutôt que d'écouter la sagesse du Sénat* »

Était également examinée hier la proposition de loi visant à réduire le délai de 6 mois à 3 mois sans infraction pour **récupérer 1 point**. La sénatrice centriste Sylvie Goy-Chavent à l'initiative de cette proposition a déclaré « En zone rurale (...), il n'y a pas d'alternative. Le permis de conduire est une nécessité. Sans permis de conduire vous êtes socialement mort ». Ce texte n'a pas été adopté, la majorité ayant considéré qu'il n'était pas compatible avec la vertu pédagogique du système du permis à points.

[THIEL-AVOCAT.FR](http://THIEL-AVOCAT.FR)